

Saint-Pons de Thomières, le 26 septembre 2018

Monsieur Jean-Louis CABANAC
Maire de Labruguière
Mairie
Place de l'hôtel de ville

81290 Labruguière

N./Ref. : 18.468.PGE/AMG

Dossier suivi par Amélie-Madeleine GUERS, Chargée de mission Urbanisme, Habitat, Architecture et Paysage

Objet : Avis sur le projet de PLU révisé de la commune de Labruguière

Monsieur le Maire,

Vous avez adressé le projet de PLU arrêté de votre commune pour avis au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, je vous en remercie.

Suite à l'examen du dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de votre commune par la commission V « aménagement de l'espace et biodiversité » du Parc, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Je vous informe que le parc émet un avis favorable sur ce dossier.

L'examen du projet montre que les intentions du PADD vont dans le sens des orientations de la Charte, et plus particulièrement les orientations suivantes : « *Préserver et valoriser les milieux naturels, valoriser les ressources naturelles et le cadre de vie, assurer la pérennité et le développement des activités agricoles et contenir le processus d'urbanisation* »

Au travers de son PADD, ce projet de PLU tient compte des grands équilibres territoriaux entre espaces agricoles, naturels et urbains. Il s'attache tout particulièrement à améliorer et valoriser son patrimoine bâti et naturel, la mixité et le réinvestissement urbain grâce à un règlement approfondi.

Il met de plus en œuvre des actions concrètes en faveur de la réduction de la consommation d'espace par une réduction du potentiel constructible de 88% et une réduction de 37% de la consommation foncière des dix dernières années. L'ensemble des zones à urbaniser font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation qui intègrent les futurs aménagements dans le tissu urbain existant tout en conservant l'identité et la forme urbaine de la commune.

Le projet de PLU met en place plusieurs actions en faveur de la préservation des paysages et de l'environnement comme, la conservation des espaces de respiration identifiés par le Parc, la réalisation des OAP, la conservation des points de vue, l'identification dans le règlement graphique de zones agricoles protégées et d'une trame préservation des continuités écologiques ainsi que d'un travail de zonage fin notamment pour les hameaux.

Dans l'ensemble, ce projet de PLU démontre un travail de qualité porté avec de grands efforts sur la réduction de la consommation de l'espace par un travail de terrain fin et une mobilisation de différents outils en faveur de la préservation de la Trame verte et bleue ainsi que des paysages.

En conclusion, le Parc a relevé que le projet communal présente des intentions générales qui sont compatibles avec les orientations de la Charte du Parc. Il attire toutefois votre attention sur le projet de zone AU des Malautiès et fait les recommandations suivantes pour ce secteur :

Le secteur des Malautiès s'inscrit dans un secteur de prairies identifiées comme réservoirs de biodiversité par le Parc. Il serait donc souhaitable d'urbaniser cette zone en dernier lieu, en priorisant l'ensemble des autres secteurs identifiés dans le PLU A Urbaniser avant d'autoriser l'implantation de constructions sur ce secteur. Le projet pourrait également dans un second temps être revu afin de réduire le nombre de constructions pour conserver au maximum la continuité du système de prairie sur le secteur. Un travail des clôtures en lisière avec un système de haies mixtes d'essences locales est à privilégier sur ce secteur.

Compte tenu de ces éléments, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc émet un avis favorable à ce projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

Amélie-Madeleine GUERS, **chargée de mission urbanisme, habitat, architecture et paysage** se tient à votre disposition pour tout complément et **pour vous accompagner dans la prise en compte de ces remarques.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.



Le Président,

Daniel VIAELLE,

Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn
Maire de Saint-Amans Soult